



AVIS PUBLIC

Changement des modalités pour la tenue des séances ordinaires du conseil

Dans le contexte de la COVID-19 et des allègements aux mesures sanitaires annoncés par le gouvernement du Québec, le 8 février 2022, avis public est donné que les prochaines séances ordinaires du conseil se tiendront dans la salle de délibération située à l'église de Lavaltrie, au 1351, rue Notre-Dame, à 19 h, devant public, aux dates prévues au calendrier des séances ordinaires 2022.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 24 février 2022.

Marie-Josée Charron, greffière